



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/20
25 octobre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI
DE L'ANNEE 2004**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 1 906 130 \$US au titre des amendements à son Programme de travail de 2004, auquel s'ajoute le montant de 30 985 \$US de frais d'appui d'agence.

2. Les activités proposées dans le cadre des Amendements au Programme de travail de l'ONUDI sont présentées au Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Amendements au Programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé US\$	Montant recommandé \$US
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Préparation du projet			
Brésil	Assistance préparatoire dans le secteur du bromure de méthyle (tabac, fleurs, horticulture)	40 000	40 000
Chine	Préparation d'un plan sectoriel des inhalateurs à doseurs	90 000	90 000
Côte d'Ivoire	Préparation d'un projet dans le secteur des aérosols	15 000	15 000
Géorgie	Préparation d'une banque nationale de halons	15 000	15 000
Géorgie	Préparation de structure (fumigation des denrées dans les moulins industriels et stockage des grains)	30 000	30 000
Iran	Assistance préparatoire dans le secteur du bromure de méthyle (fumigation du sol dans les pépinières d'oliviers)	9 830	9 830
Roumanie	Assistance préparatoire pour l'élimination de CTC (agents de transformation)	20 000	20 000
Total partiel pour la préparation du projet:		219 830	219 830
A2. Renouvellement du projet de renforcement des institutions:			
		Tonnes PAO	
Serbie-Monténégro	Renforcement du projet de renforcement institutionnel : phase II	10,8	131 300
Total partiel pour les projets de renforcement institutionnel		131 300	131 300
A3. Autres activités:			
Oman	Atelier de sensibilisation et formation sur les substances de remplacement du bromure de méthyle	35 000	35 000
Total partiel pour Autres activités:		35 000	35 000
TOTAL PARTIEL SECTION A		386 130	386 130
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Préparation du projet			
Turquie	Assistance préparatoire pour l'élimination du bromochlorométhane (agents de transformation)	20 000	
TOTAL PARTIEL SECTION B		20 000	
FINANCEMENT DE L'UNITÉ CENTRALE		1 500 000	[1]
Total partiel		1 906 130	
Coût d'appui d'agence (zéro pour le financement de l'unité centrale, 7,5 % pour la préparation du projet et 9% pour autres activités de coût inférieur à 250 000 \$US)		30 985	
Total:		1 937 115	

[1] examiné en vertu du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/9

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1: Préparation du projet

Recommandation du Secrétariat du Fonds

3. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités de préparation du projet mentionné dans la Section A du Tableau 1 au niveau de financement indiqué.

A2: Renouvellement du projet de renforcement institutionnel

(a)	Serbie-Monténégro (phase II)	131 300 \$US
-----	------------------------------	--------------

Description du projet

4. La description du projet de renforcement institutionnel pour le pays susmentionné est présentée à l'Annexe I du présent document.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de l'activité susmentionnée au niveau de financement indiqué au Tableau 1. Il est demandé au Comité exécutif de faire parvenir au Gouvernement de Serbie-Monténégro les observations contenues à l'Annexe II de ce document.

A3: Autres activités

Oman : Atelier de sensibilisation et formation sur les substances de remplacement du bromure de méthyle (35 000 \$US).

6. Le Gouvernement d'Oman a soumis pour examen par le Comité exécutif, une requête pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation et la formation sur les substances de remplacement du bromure de méthyle (BM).

7. En 1999, la consommation de BM à Oman était estimée à 2,5 tonnes PAO, utilisées essentiellement dans la fumigation des denrées (dattes, autres fruits secs et céréales), la fumigation du sol ainsi que la fumigation des substrats. Entre 1999 et 2001, des substances de remplacement du BM ont été introduites (phosphine pour les denrées et métam sodium pour la fumigation du sol et des substrats), ce qui a entraîné une élimination totale du bromure de méthyle. Depuis 2002, la consommation de BM à Oman a été de zéro. Le seuil de référence du BM pour la conformité est d'une tonne PAO.

8. Bien que la consommation de BM ait été éliminée, les technologies de remplacement pourraient poser des problèmes aux agriculteurs si elles ne sont pas appliquées correctement. Ces problèmes comprennent : la résistance des insectes, la baisse de l'efficacité de ces technologies, la toxicité et la qualité inférieure des denrées stockées. Il s'avère donc nécessaire de bien

informer les agriculteurs et de bien les former pour optimiser l'utilisation de ces technologies de remplacement. À cet égard, le Gouvernement a demandé qu'un projet soit entrepris pour renforcer la sensibilisation sur les substances de remplacement du bromure de méthyle; ce projet pourrait être sous forme de deux ateliers dont l'un sera organisé sur les denrées et l'autre sur la fumigation des substrats et du sol.

Observations du Secrétariat

9. Le Secrétariat note que la proposition de projet a été soumise conformément à la Décision 39/38 par laquelle il est demandé aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de présenter des programmes d'assistance technique pour l'élimination totale de bromure de méthyle dans les pays à très faible consommation, plutôt que de faire des demandes de préparation d'un projet d'investissement.

10. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet d'Oman à la lumière du document sur la stratégie et les lignes directrices des projets du secteur de BM (Décision 32/80) et aussi en tenant compte du fait qu'actuellement, 13 pays de l'Article 5 ont déclaré des seuils de référence de BM inférieurs à 5 tonnes PAO, que 36 pays ont déclaré des seuils de référence de BM de zéro, soit parce qu'ils n'ont pas de seuil de référence calculé ou parce qu'ils ne consomment pas de BM, et que 22 pays ne sont pas encore Parties à l'Amendement de Copenhague.

11. Selon les lignes directrices, les pays qui, au cours de la période 1995-1998 n'ont pas consommé de BM dans les activités réglementées, pourraient, dans le cadre de l'assistance aux projets ne portant pas sur des investissements, bénéficier d'une aide spécifique pour mettre en place des mesures interdisant les importations de BM, afin de se conformer aux exigences du Protocole de Montréal. Cependant le Secrétariat a estimé que cette condition ne s'applique pas à Oman, puisque ce pays avait consommé du BM au cours de la période 1995-1998 et qu'il pourrait à partir, du premier janvier 2005, consommer près de 0,8 tonne PAO tout en demeurant en conformité avec les exigences du Protocole. En outre, la proposition prévoit une assistance technique, plutôt qu'un appui à des mesures réglementaires.

12. Le Secrétariat s'est dit préoccupé par l'approche proposée et par l'applicabilité des solutions de rechange pour répondre aux besoins d'Oman, par exemple le recours aux ressources disponibles au sein du programme d'aide à la conformité du PNUE qui ne semblent pas avoir été explorées en profondeur. À cet égard, le Secrétariat a fait remarquer qu'une journée de démonstration et une table ronde de discussions par sous-secteur, prévues dans la proposition, n'auraient qu'une incidence mineure et limitée sur le renforcement de la sensibilisation relative aux substances de remplacement du BM et, plus important encore, sur la capacité à éviter la réintroduction du BM en tant que fumigène à Oman. L'ONUDI a déclaré que l'objectif principal des ateliers et des démonstrations pratiques est de toucher le plus grand nombre d'agriculteurs, les institutions nationales (par ex. les universités et les services de vulgarisation) et les entreprises privées impliquées dans la lutte contre les parasites. L'ONUDI se propose d'organiser un voyage d'étude à l'intention de quelques personnes (2 ou 3) dans un pays doté d'un projet d'élimination du BM en cours, dans des secteurs semblables. Une autre réunion a été organisée avec les représentants du Ministère de l'environnement et du Bureau de l'ozone pour s'assurer de la continuité de la mise en œuvre des politiques interdisant l'importation et/ou l'utilisation du BM (L'ONUDI demandera la collaboration du du programme d'aide à la

conformité du PNUE dans ce domaine). L'ONUDI estime que le calendrier proposé optimise le transfert de l'information et minimise les difficultés des agriculteurs qui doivent s'absenter de leur base pendant de longues périodes. Les agriculteurs possèdent déjà une expérience dans l'utilisation des substances de remplacement de BM, cependant, ils doivent améliorer leur efficacité et leur sécurité.

Recommandation du secrétariat

13. Le Secrétariat recommande l'approbation globale du projet susmentionné au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B1: Préparation du projet

Turquie: Assistance préparatoire pour l'élimination du bromochloromethane (agents de transformation) (20 000 \$US)

Description de projet

14. Le projet qui doit être préparé devra éliminer la consommation de bromochloromethane utilisé comme agent de transformation dans la fabrication de Sultamicilline, un antibiotique. Cette application n'a pas encore été acceptée comme utilisation homologuée en tant qu'agent de transformation par les Parties au Protocole de Montréal. Cependant, elle est contenue dans le rapport du Comité des choix techniques et économiques qui sera soumis à la 16^e réunion des Parties prévues du 24 au 26 novembre 2004.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

15. Si à leur 16^e réunion, les Parties homologuent cette application pour une utilisation en tant qu'agent de transformation, il sera demandé au Comité exécutif d'approuver la requête de préparation du projet au niveau de financement indiqué au Tableau 1. Dans le cas contraire, cette demande ne sera pas admissible.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Serbie-Monténégro: Renouvellement du renforcement institutionnel

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	ONUDI
Montant approuvé au départ :	
Phase I : Juillet 1998	151 500
Total	151 500
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):	131 300
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)	131 300
Frais d'appui d'agence (\$US)	9 848
Coût total du renforcement des institutions Phase II pour le Fonds multilatéral	141 148
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO)	924,7
Plus récente consommation déclarée de SAO (2003) (tonnes PAO)	411,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	849,2
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	3,8
(c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	11,0
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	
Plus récente consommation déclarée des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	411,9
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	
(c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	
(e) Annexe C Groupe I (HCFC)	
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	5 932 039
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US):	3 617 445
SAO à éliminer (tonnes PAO)	703,4
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	114,2-

Rapport périodique

1. Au cours de la période en revue, le Bureau national de l'ozone de Serbie-Monténégro s'est impliqué dans l'harmonisation de la législation interne du pays avec la réglementation internationale. En particulier, le processus de ratification des amendements du Protocole de Montréal a été lancé et la réglementation interne sur l'importation et l'exportation des substances réglementées a été amélioré, ce qui a entraîné un changement du format du permis d'importation et un meilleur système de collecte et de communication des données sur les SAO. Le Bureau national de l'ozone s'est aussi impliqué dans la préparation, la surveillance et la mise en œuvre des projets d'investissement visant à une réduction substantielle des CFC. La banque des halons

a été créée, et le concept même de banque de halons a été présenté aux intervenants lors des ateliers et des séminaires. Le Bureau national de l'ozone a également organisé des activités de sensibilisation à l'intention du public et de la communauté professionnelle par le biais des médias locaux et des ONG.

2. En mars 2003, le Bureau national de l'ozone a été transféré au sein du Ministère des Affaires étrangères, Département de la coopération internationale scientifique, technique et culturelle du nouvel état de Serbie-Monténégro. Le responsable de l'Ozone est aussi un haut conseiller qui a accès aux principaux décideurs.

Plan d'action

3. Au cours des deux prochaines années, la Serbie-Monténégro poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités du Plan national d'élimination avec pour principal objectif la réduction des niveaux actuels de consommation de CFC. La Serbie-Monténégro va mettre à jour son système actuel de lois, afin de soutenir la mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal et va inclure ces activités dans la Stratégie nationale pour un développement durable. La Serbie-Monténégro mettra en œuvre le plan de gestion de frigorigènes notamment l'organisation des banques de fréon, et apportera son appui au transfert des fonctions de la banque nationale de halons à la banque régionale de halons.

Annexe II

OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES RENOUVELLEMENTS DES PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL SOU MIS À LA 44^E RÉUNION

Serbie-Monténégro

Le Comité exécutif a examiné le rapport soumis avec la demande de renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour la Serbie-Monténégro, et note avec appréciation que la Serbie-Monténégro a déclaré au Bureau de l'ozone une consommation de CFC inférieure à son seuil de référence pour la conformité pour la période 1995-1997. La Serbie-Monténégro semble donc en situation de conformité avec les niveaux de gel de sa consommation de CFC.

Le Comité exécutif note aussi que dans le cadre du projet de renforcement institutionnel, la Serbie-Monténégro a pris des mesures significatives pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures consistent en particulier en : la mise en place d'un système de collecte de données et de surveillance de la consommation de SAO, le démarrage du processus de ratification des amendements du Protocole de Montréal, et l'organisation des activités de sensibilisation sur l'ozone. Le Comité exécutif soutient amplement les efforts consentis par la Serbie-Monténégro pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, la Serbie-Monténégro poursuivra avec succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de son plan de gestion de frigorigènes, afin de réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.



UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
44th Executive Committee of the
Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol

UNIDO 2004 Work Programme
Amendment H
(Rev. 29 Oct. 2004)

Item	Country	Title of Project	Sector	Type	Requested Amount (US\$) in Work Programme 2004 (excl. A.S.C.)	Requested Amount (US\$) in Work Programme 2004 (incl. A.S.C.)	ODP tonnes to be phased out by INV project	Duration in months
Institutional strengthening								
1	Serbia and Montenegro	Renewal of institutional strengthening, Phase II	SEV	INS	131,300	141,148	10.80	24
1	Sub-Total	INS projects			131,300	141,148		
Project Preparation								
1	Brazil	Preparatory assistance in the MeBr. Sector (tobacco, flowers, horticulture)	FUM	PRP	40,000	43,000	300.00	12
1	P.R. of China	Preparation of a MDI Sector Plan	PHO	PRP	90,000	96,750	369.00	12
1	Côte d'Ivoire	Project preparation in the aerosol sector	ARS	PRP	15,000	16,125	30.00	12
1	Georgia	Preparation of a National Halon Bank	HAL	PRP	15,000	16,125	40.00	12
1	Georgia	Preparation of structure (fumigation of commodities in mill factories and grain storage)	FUM	PRP	30,000	32,250	6.00	12
1	Iran	Preparatory assistance in the MeBr. Sector (soil fumigation in olive tree nurseries)	FUM	PRP	9,830	10,567	10.00	12
1	Romania	Preparatory assistance for the phase-out of CTC (process agents)	PHO	PRP	20,000	21,500	200.00	12
1	Turkey	Preparatory assistance for the phase-out of Bromochloromethane (process agents)	BCM	PRP	20,000	21,500	20.00	12
8	Sub-Total	PRP projects			239,830	257,817		
Training/Technical assistance								
1	Oman	Awareness workshop and training on methyl bromide alternatives	FUM	TRA	35,000	38,150	0.00	12
1	Sub-Total	TAS/TRA projects			35,000	38,150		
Core Unit Funding								
1	Global	Core unit budget 2005			1,500,000	1,500,000		
1	Sub-Total	Core unit funding			1,500,000	1,500,000		
11	TOTAL				1,906,130	1,937,115		